

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-douzième session**

Bangkok, 15-19 mai 2016

Point 3 d) de l'ordre du jour provisoire*

Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission, y compris les activités des institutions régionales: environnement et développement**Rapport du Comité de l'environnement et du développement sur sa quatrième session***Résumé*

Le Comité de l'environnement et du développement a tenu sa quatrième session à Bangkok du 11 au 13 novembre 2015. Suite à l'adoption par les États membres du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en septembre 2015, et en vue de faciliter la mise en œuvre de ce Programme dans la région, le Comité a examiné les tendances et problématiques nouvelles et persistantes dans des domaines d'importance cruciale pour la région, en s'intéressant plus particulièrement aux défis liés à la mise en œuvre de ce nouveau Programme du fait de sa nature intégrée et porteuse de transformation, ainsi qu'aux stratégies régionales de mise en œuvre permettant de tirer parti des résultats des concertations menées dans la région.

La session a débuté par un tour d'horizon du Programme 2030 et des domaines de préoccupation prioritaires de la région en matière de durabilité environnementale, notamment l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, la sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie, la gestion des ressources en eau et le développement urbain durable. Le Comité a relevé la nécessité de renforcer les mécanismes de coopération régionale, y compris en élaborant une feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme 2030 et des objectifs de développement durable, et a reconnu que le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable était une plateforme adaptée et efficace pour mener les activités nécessaires à l'échelon régional, notamment le suivi et l'examen du Programme 2030. Le Comité a également reconnu que la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) jouait un rôle crucial en matière de suivi et d'examen efficaces du Programme 2030 et des objectifs de développement durable, ainsi que de représentation de la région sur la scène internationale.

Les résultats des principales concertations régionales ont été présentés, y compris les première et deuxième sessions du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, le sixième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation, la Réunion préparatoire régionale de haut niveau de la Conférence Habitat III pour la région Asie-Pacifique, la Concertation 2014 sur l'énergie pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique, le cinquième Forum international sur l'énergie au service du développement durable et l'atelier sur l'eau et la croissance verte en Asie et dans le Pacifique visant à préparer les contributions régionales au septième Forum mondial de l'eau. Le Comité a fourni des orientations quant aux préparatifs de la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique. Il a également prié le secrétariat de prendre des mesures pour veiller à la coordination et à la cohérence de l'ensemble des forums de haut niveau organisés dans la région sur les questions d'environnement et de développement.

S'agissant de l'orientation future du sous-programme, le Comité a exprimé son ferme appui au Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement et a invité la Commission à envisager de renforcer la cohérence et l'intégration des activités menées dans le cadre de ce programme.

La Commission est invitée à examiner les questions appelant une décision de sa part ou portées à son attention qui figurent dans le présent document, et à donner de nouvelles orientations au secrétariat.

* E/ESCAP/72/L.1.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention	2
II. Compte rendu des travaux	3
A. Transformation pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique: examen des nouvelles tendances régionales et fixation des priorités	3
B. Résultats des principales concertations régionales sur le développement durable	7
C. Préparatifs de la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique	9
D. Examen des projets de résolution, de recommandation et de décision à soumettre à la Commission à sa soixante-douzième session.....	10
E. Examen de l'orientation future du sous-programme.....	11
F. Questions diverses.....	11
G. Adoption du rapport.....	11
III. Organisation de la session.....	12
A. Ouverture, durée et organisation.....	12
B. Participation	12
C. Élection du Bureau.....	13
D. Ordre du jour.....	13
E. Manifestations parallèles.....	14
Annexe	
Liste des documents.....	15

I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention

1. Le Comité fait savoir qu'il est favorable à la configuration actuelle du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable.

2. Le Comité reconnaît le rôle joué par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) dans la réalisation d'enquêtes régionales sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Ces enquêtes pourraient être présentées aux comités sectoriels pertinents de la CESAP en vue de les soumettre à la Commission à sa session suivante, puis au Forum politique de haut niveau pour le développement durable pour un nouvel examen. Elles pourraient être effectuées à partir des exposés nationaux et des rapports volontaires présentés individuellement par chaque pays ou collectivement par des pays d'un même groupement sous-régional.

3. Le Comité se félicite de l'intérêt manifesté par le Bangladesh pour accueillir la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique en 2016.

4. Le Comité prie le secrétariat de prendre des mesures pour veiller à la cohérence et à la coordination de l'ensemble des forums de haut niveau organisés dans la région sur les questions d'environnement et de développement.

5. Le Comité soutient fermement le Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement, considérant que les projets mis en place ont des visées concrètes et ambitieuses, et invite la Commission à envisager de renforcer la cohérence et l'intégration des activités menées dans le cadre de ce programme.

6. Le Comité prie le secrétariat de faire en sorte que la documentation qui lui sera fournie pour examen lors des sessions à venir couvre un champ plus large, rende compte en détail de ses activités et présente une analyse des tendances régionales ainsi que des propositions pratiques sur ses activités futures.

II. Compte rendu des travaux

A. Transformation pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique: examen des nouvelles tendances régionales et fixation des priorités

7. Le Comité était saisi du document intitulé « Transformation pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique: examen des nouvelles tendances régionales et fixation des priorités » (E/ESCAP/CED(4)/1).

8. Ce document, établi au titre du point 4 de l'ordre du jour, a été présenté par la responsable par intérim de la Division de l'environnement et du développement, qui a mis en exergue l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les défis que pose sa mise en œuvre du fait de sa nature intégrée et porteuse de transformation, ainsi que les premières mesures prises en vue d'élaborer une feuille de route régionale à l'appui de son exécution.

9. Le Comité a été invité à réfléchir sur les initiatives à prendre pour donner suite au Programme 2030 s'agissant du rôle de la coopération régionale à l'appui des actions menées au niveau national. Les délégations ont été invitées, à l'occasion d'une réunion-débat, à échanger leurs points de vue sur les problèmes rencontrés, les possibilités offertes, les conditions à remplir et la participation des différentes parties prenantes à la mise en œuvre du développement durable.

10. Au Bangladesh, où la protection et l'amélioration de l'environnement et de la biodiversité étaient déjà une obligation constitutionnelle, le Programme 2030 avait été pris en compte dans le septième plan quinquennal de développement et des indicateurs et des cibles avaient déjà été établis. Les processus législatifs de la République démocratique populaire lao ont été décrits comme évoluant à des rythmes différents, mais coïncidant néanmoins avec le programme de développement durable. Les Tonga, petit État insulaire en développement, étaient confrontés à des risques considérables liés aux changements climatiques et à une pénurie de moyens pour financer des technologies et des infrastructures de substitution. Ce pays avait donc adopté une « approche à moindre coût » assortie d'objectifs ambitieux en matière d'utilisation des énergies renouvelables. Il a été proposé que les gouvernements et la société civile collaborent plus efficacement afin d'atteindre les objectifs de développement durable. Il a été souligné que cette collaboration devrait sortir du cadre des associations ponctuelles pour s'engager sur la voie de

partenariats stratégiques de long terme, qui se traduiraient par la transformation des sociétés.

11. Le participant à la réunion-débat représentant les organisations de la société civile a évoqué les mesures qu'il convenait de prendre aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial pour faciliter la mise en œuvre du Programme 2030. Ces mesures devraient être mises en place avec la participation d'organisations de la société civile et d'autres acteurs, en tenant compte de la problématique hommes-femmes et des droits de l'homme. L'importance de la participation des sous-régions a été soulignée, particulièrement en ce qui concerne l'utilisation durable des ressources naturelles dans le cadre de la Communauté économique de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Il faudrait combler les graves lacunes qui persistent en matière de connaissances afin de conduire la transformation. Au niveau régional, il serait possible de consolider le financement du développement durable par la solidarité Sud-Sud; il faudrait accorder des subventions, plutôt que des prêts, et lutter contre les mouvements illégaux de capitaux. Un organisme régional chargé des questions fiscales pourrait, entre autres, promouvoir des politiques d'imposition progressive.

12. Un autre participant a fait part de son point de vue sur les conclusions de la Consultation d'experts sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique et a mis l'accent sur certaines questions telles que l'action régionale en matière de régimes d'imposition, l'importance de financer la réalisation de tous les objectifs de développement durable, la nécessité de collaborer avec les entreprises locales ainsi que les petites et moyennes entreprises, la participation du monde universitaire et le renforcement des interactions entre science et politique. Il a également évoqué la nécessité pour la CESAP de travailler de manière plus synergique et cohérente afin d'être à même d'aider les États membres. Selon lui, des groupes d'États membres pourraient agir de concert pour piloter le Programme; il était en effet important, dans le contexte mondial actuel, que la région Asie-Pacifique joue un rôle moteur.

13. Un autre intervenant a souligné que la sécurité de l'approvisionnement en eau était un enjeu multiforme et multidimensionnel et que la CESAP devait faciliter le suivi de l'évolution des articulations entre les cibles des objectifs de développement durable concernant l'eau et l'assainissement, le renforcement des mécanismes de rétro-information, le maintien du dialogue régional et sous-régional de haut niveau, l'utilisation des instruments d'observation terrestre permettant de surveiller les ressources en eau et la pollution, la recherche sur les polluants persistants, le partage des connaissances et des données, le renforcement des capacités et le transfert de technologie, en particulier dans la perspective de bâtir des villes durables et résilientes en matière d'approvisionnement en eau.

14. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations: Bangladesh, Fédération de Russie, Inde, Japon, Népal, Pakistan et Thaïlande. Les organisations suivantes sont également intervenues: l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Mécanisme régional Asie-Pacifique de participation des organisations de la société civile et l'Institut des stratégies environnementales mondiales.

15. Le Comité a noté avec satisfaction les progrès accomplis par la région s'agissant de promouvoir la coopération régionale en matière de développement durable dans les domaines des politiques de l'environnement et du développement, de la sécurité énergétique, du développement urbain durable et de l'utilisation de l'énergie et de l'eau, et appelé à la poursuite et au renforcement de ces efforts.

16. Le Comité s'est félicité de l'adoption du Programme 2030 et des objectifs de développement durable, ainsi que des mesures spécifiques qui avaient déjà été prises pour les réaliser. Celles-ci comprenaient notamment l'intégration des objectifs de développement durable dans le processus de planification, la tenue de consultations sur les objectifs du Millénaire pour le développement qui avaient facilité la mise en adéquation des stratégies nationales avec les objectifs de développement durable, l'établissement d'un programme public de développement portant création d'un centre des objectifs de développement durable, la mise en place d'arrangements pour le financement d'initiatives de développement innovantes visant à atteindre ces objectifs et cibles, et la création de sous-comités chargés d'engager un suivi du développement durable et un renforcement des capacités relatives aux objectifs, ainsi que d'établir une base de données les concernant. Le Comité a pris note de l'importance de la science et de la technologie, en particulier de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication ainsi que de la nécessité d'encourager les parties prenantes à les mettre en œuvre.

17. Le Comité a noté qu'il fallait renforcer les mécanismes de coopération régionale pour que se concrétise l'ambition d'un nouveau programme de développement. Des perspectives et des propositions relatives à une feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme 2030, y compris les objectifs de développement durable, ont été échangées. Le Comité a reconnu à cet égard la nécessité de prendre en compte les différentes priorités et niveaux de développement économique et social ainsi que les difficultés afférentes. Il a salué la proposition tendant à ce que la feuille de route régionale mette l'accent sur les moyens de mise en œuvre en mettant en évidence les lacunes de la coopération dans les domaines de la science et de la technologie, du commerce et de l'investissement, des infrastructures, de la connectivité et de la création d'institutions. Une délégation a déclaré que l'examen collégial ne serait pas un moyen acceptable d'analyser les progrès dans la mise en œuvre du Programme 2030. Il a été suggéré qu'une analyse des insuffisances dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et une intervention dans le cadre du Programme 2030 seraient utiles.

18. Le Comité s'est félicité de l'engagement des États membres à mettre en œuvre le Programme 2030. Il a souligné la nécessité de renforcer les mécanismes de coopération régionale pour appuyer cette mise en œuvre et de poursuivre sa collaboration étroite avec le secrétariat en la matière.

19. Le Comité a pris note de la proposition de plusieurs délégations visant à ce que la CESAP pilote les processus de suivi et d'examen au niveau régional du Programme 2030. De plus, la CESAP devrait continuer d'appuyer l'intégration régionale, de promouvoir les efforts de coopération Sud-Sud et Nord-Sud et de renforcer activement les capacités, y compris au moyen d'une assistance technique.

20. Le Comité a reconnu que le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable constituait une plate-forme régionale adaptée et efficace, y compris pour le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique, et a salué les points de vue et propositions formulés par les États membres.

21. Le Comité a noté en outre que le processus d'élaboration d'une feuille de route régionale pour donner suite aux conclusions du deuxième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable avait été engagé avec la convocation de la Consultation d'experts sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique, tenue les 9 et 10 novembre 2015.

22. Une délégation a prié le secrétariat de fournir un complément d'information sur le processus d'élaboration de la feuille de route.
23. Le Comité a pris note des divers programmes mis en place par les États membres pour appuyer leurs efforts de lutte contre les changements climatiques dans le contexte du développement durable. Il s'agissait notamment d'initiatives portant sur le renforcement de la coopération régionale au moyen du Programme de partenariat pour une passerelle verte, compte tenu de la Conférence internationale sur le Programme de partenariat pour une passerelle verte tenue à Astana du 13 au 14 novembre 2015; la gouvernance, le développement des infrastructures et l'utilisation de l'énergie en zone urbaine, notamment le renforcement de la gouvernance urbaine et des stratégies à faible émission de carbone; l'élargissement de l'accès à l'énergie par un programme de toitures solaires et de centrales solaires; une taxe sur le charbon; des programmes de villes intelligentes visant à utiliser les ressources de manière plus efficiente; l'élaboration d'un plan-cadre pour un réseau de transports en commun et un réseau ferroviaire; et la connectivité énergétique mondiale avec une production d'électricité plus écologique. Certains États membres avaient également fixé des objectifs ambitieux en matière d'utilisation des énergies renouvelables, de réduction des émissions et d'importation d'énergie.
24. D'autres initiatives importantes ont été présentées par des États membres, notamment pour la promotion d'une consommation et d'une production durables et la mise en place de cadres institutionnels pour faire face aux changements climatiques et favoriser un développement vert à faible émission de carbone. Dans un pays, la mise en œuvre du développement durable était fondée sur la notion d'économie de suffisance, tandis que dans un autre, une initiative de nettoyage du pays faisait partie intégrante d'une stratégie de croissance verte. La notion d'« économie bleue » avait ouvert de nouvelles perspectives pour le développement économique du littoral de la région.
25. Certains se sont inquiétés de l'évolution des catastrophes comme les inondations et les sécheresses ainsi que de la dégradation des terres, de l'eau et des forêts qui en résultait. Des initiatives de gestion des ressources naturelles, en particulier dans le domaine de l'eau, ont également été mises en exergue, comme la gestion locale des ressources, les programmes de reboisement venant renforcer la gestion des ressources en eau pour l'agriculture et l'énergie hydroélectrique et la gestion intégrée des ressources en eau.
26. Le Comité s'est félicité de ce que le Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable et le Centre pour la mécanisation agricole durable feraient rapport à ce Comité à partir de la période biennale 2016-2017.
27. Le Comité a accueilli avec satisfaction les points de vue et les propositions des représentants de la société civile. Il a noté l'importance de la participation de cette dernière et des principales parties prenantes à la mise en œuvre du Programme 2030.
28. Le Comité a remercié le secrétariat de s'être chargé des préparatifs nécessaires pour la réunion, notamment en ce qui concernait sa documentation. Une délégation s'est déclarée préoccupée par l'organisation de la session du Comité et a fait remarquer que le secrétariat n'avait soumis qu'un document officiel à l'examen du Comité, que ce document était dépourvu d'information sur les grandes réalisations de la CESAP dans le domaine de l'environnement et qu'il ne contenait pas d'analyse d'ensemble des tendances régionales ni de propositions concrètes sur les activités futures.

B. Résultats des principales concertations régionales sur le développement durable

29. Le Comité était saisi des documents ci-après: « Outcomes of the first and second sessions of the Asia-Pacific Forum on Sustainable Development » (E/ESCAP/CED(4)/INF/4); « Outcomes of the sixth Asia-Pacific Urban Forum and the High-level Regional Preparatory Meeting to Habitat III for Asia-Pacific » (E/ESCAP/CED(4)/INF/5); « Conclusion and recommendations of the 2014 policy dialogue on energy for sustainable development for Asia and the Pacific » (E/ESCAP/CED(4)/INF/6); « Report on the joint statement of the Executive Secretaries of the United Nations Regional Commissions for the Fifth International Forum on Energy for Sustainable Development » (E/ESCAP/CED(4)/INF/7), et « Experiences on water and green growth in Asia and the Pacific » (E/ESCAP/CED(4)/INF/8).

30. Le secrétariat a fait un exposé et mis en lumière les résultats d'un certain nombre de forums régionaux relatifs au sous-programme sur l'environnement et le développement. La première session du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, tenue à Pattaya (Thaïlande) du 19 au 21 mai 2014, avait permis d'établir un dialogue entre les États membres et d'autres acteurs et avait informé le Forum politique de haut niveau pour le développement durable des perspectives, priorités et objectifs de développement durable dans la région de l'Asie et du Pacifique. La deuxième session du Forum, tenue à Bangkok les 21 et 22 mai 2015, avait été consacrée aux défis posés par le développement durable dans la région, aux possibilités et perspectives offertes par le Programme 2030, ainsi qu'aux éléments et à la structure institutionnelle d'un mécanisme régional pour sa mise en œuvre, son suivi et son examen.

31. Le sixième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation, tenu à Jakarta du 19 au 21 octobre 2015 et organisé par le secrétariat en collaboration avec le Gouvernement indonésien et plus de 30 partenaires, avait adopté l'Appel à l'action de Jakarta, qui proposait des recommandations établies dans une optique multipartite sur les questions prioritaires à prendre en compte dans la mise en œuvre du Programme 2030 et du « Nouveau Programme pour les villes » devant être adopté à la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III). Les conclusions du sixième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation avaient été présentées à la Réunion préparatoire régionale de haut niveau de la Conférence Habitat III pour la région Asie-Pacifique qui s'était tenue les 21 et 22 octobre 2015 et avait été organisée par le Gouvernement indonésien et le secrétariat d'Habitat III.

32. La Concertation 2014 sur l'énergie pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique avait été organisée par le secrétariat du 26 au 28 novembre 2014 à Bangkok pour appuyer la mise en œuvre des résultats du Forum Asie-Pacifique de l'énergie. Le cinquième Forum international sur l'énergie au service du développement durable, réuni à Hammamet (Tunisie) du 4 au 7 novembre 2014 et organisé par les cinq commissions régionales, avait débouché sur une déclaration commune appelant à accélérer la transition vers l'énergie durable. Enfin, l'atelier sur l'eau et la croissance verte en Asie et dans le Pacifique avait été organisé par le secrétariat en partenariat avec K-Water du 23 au 25 février 2015 à Bangkok pour préparer les contributions régionales au septième Forum mondial de l'eau.

33. Les représentants de l'Indonésie et de la Fédération de Russie ainsi que le représentant du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ont fait des déclarations.

34. La représentante de l'Indonésie a exprimé la reconnaissance de son Gouvernement au secrétariat et à ses partenaires pour avoir organisé avec succès le sixième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation à Jakarta, et a noté que l'Appel à l'action lancé à cette occasion et la Déclaration de Jakarta pour Habitat III, adoptée à la Réunion préparatoire régionale de haut niveau de la Conférence Habitat III pour la région Asie-Pacifique, constituaient un important point de départ pour toute discussion sur les questions urbaines, notamment lors de la troisième Réunion du Comité préparatoire pour Habitat III, qui devait se tenir à Surabaya (Indonésie) en juillet 2016, ainsi que lors de la Conférence Habitat III elle-même.

35. Le Comité a accueilli avec satisfaction les résultats du sixième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation et a invité la CESAP à continuer de faciliter les contributions régionales à la Conférence Habitat III.

36. La Fédération de Russie et l'Indonésie se sont félicitées des résultats et des recommandations de l'Appel à l'action de Jakarta, qui avait été formulé à l'issue d'un processus multipartite dans le cadre du sixième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation.

37. Une délégation a souligné que les approches en matière de développement urbain durable, notamment les modèles de développement de villes vertes, devraient s'appuyer sur les situations et les priorités locales. Par ailleurs, elle a noté que l'approche fondée sur l'interdépendance des problèmes liés à l'eau, à la nourriture et à l'énergie n'avait pas encore fait l'objet d'un accord à l'échelon intergouvernemental dans les documents des Nations Unies.

38. Une délégation a noté que l'inclusion de l'objectif de développement durable numéro 11 (« Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ») dans le Programme 2030 encouragerait toutes les parties concernées à rechercher des solutions et qu'Habitat III définirait de nouvelles orientations de développement urbain, en cherchant à transformer les villes en centres de développement durable.

39. Le représentant de la Fédération de Russie a informé le Comité que son Gouvernement travaillait activement aux préparatifs d'Habitat III, en collaboration avec le Bureau d'ONU-Habitat de Moscou, en particulier par l'établissement de son rapport national, et que la politique nationale de la Fédération de Russie à l'horizon 2020 était en adéquation avec les cibles de l'objectif de développement durable numéro 11.

40. Le Comité a remercié le secrétariat de ses efforts soutenus pour renforcer l'action de la Commission dans le domaine de l'énergie.

41. La représentante d'ONU-Habitat a informé le Comité des contributions apportées au sixième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation, notamment pour ce qui est de l'organisation de sessions et de manifestations parallèles, ainsi que de la tenue de la première Assemblée Asie-Pacifique des jeunes citoyens, en partenariat avec le Gouvernement indonésien, la Banque asiatique de développement et le grand groupe des Nations Unies des enfants et des jeunes, ces réunions s'étant tenues en séquence à Jakarta les 17 et 18 octobre 2015. Soulignant le rôle positif que pouvait jouer l'urbanisation dans le développement durable, la représentante a affirmé l'engagement d'ONU-Habitat à aider les États membres à préparer Habitat III et à en appliquer les résultats. Elle s'est félicitée du partenariat établi de longue date avec la CESAP et qui avait produit d'importants résultats, parmi lesquels le rapport intitulé *The State of Asian and Pacific Cities 2015*.

C. Préparatifs de la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique

42. Le secrétariat a fait un exposé. Les États membres ont été invités à donner leur avis sur les préparatifs et l'organisation de la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, et à se prononcer sur les thèmes de la réunion, la candidature des pays désireux d'accueillir la réunion et les modalités des processus préparatoires régionaux. L'avis des pays a également été sollicité sur les modalités d'organisation des futures sessions de la Conférence.

43. Le secrétariat a présenté un historique des conférences ministérielles qui avaient eu lieu depuis 1985 et a évoqué les modalités et les résultats d'autres réunions régionales de haut niveau sur l'environnement et le développement, à savoir le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, organisé chaque année par la CESAP, et le Forum des ministres et des autorités environnementales de l'Asie et du Pacifique, organisé tous les deux ans par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

44. Les représentants des pays ci-après ont fait des déclarations: Australie, Bangladesh, Chine, Fédération de Russie, Japon et Kazakhstan. Des déclarations ont également été faites par les représentants de l'OIT, du PNUE, du Groupe d'action sur l'érosion, la technologie et la concentration, du Mécanisme régional Asie-Pacifique de participation des organisations de la société civile et du Centre pour l'environnement et le développement.

45. Le Comité a remercié le secrétariat d'avoir fait le point des préparatifs de la prochaine Conférence, qui allait avoir lieu à un moment particulièrement intéressant, après l'adoption du Programme 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, ainsi que de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Paris. Considérant l'importance de la Conférence ministérielle pour traiter des nouveaux défis en matière d'environnement et de développement, ainsi que pour la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique, le représentant du Bangladesh a fait savoir au Comité que son pays étudierait la possibilité d'accueillir la septième Conférence ministérielle en 2016.

46. Un membre de la délégation chinoise a fait une déclaration au titre du présent point de l'ordre du jour, dans laquelle il a déclaré que son pays était favorable à ce que la CESAP joue un rôle positif dans la mise en œuvre du Programme 2030. Il a également informé le Comité de la proposition de son Gouvernement concernant le Fonds de coopération Sud-Sud sur les changements climatiques ainsi que de son initiative sur la création d'un réseau énergétique mondial.

47. Le Comité a pris note des suggestions concernant l'établissement de synergies entre la Conférence, le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable et le Forum des ministres et des autorités environnementales de l'Asie et du Pacifique et la nécessité de veiller à leur cohérence. On a noté que les trois conférences avaient une portée et des objectifs semblables. Il a donc été suggéré d'établir une coordination, une cohérence et une rationalisation entre elles. Une étroite coordination et une coopération soutenue entre la CESAP et le PNUE, ainsi qu'avec d'autres institutions des Nations Unies, organisations internationales/régionales et organisations de la société civile ont été jugées essentielles au succès de ces conférences. Le Comité a pris note de la suggestion des représentants de la société civile et de l'OIT selon lesquels ces forums régionaux devraient demeurer inclusifs. Une délégation a recommandé

de ne pas convoquer la Conférence ministérielle de manière régulière après 2016 mais plutôt de la réunir à titre exceptionnel à la demande des États membres.

48. Le représentant du PNUE a souligné l'étroite collaboration établie entre la CESAP et le PNUE et a cité en exemple l'organisation conjointe du Forum des ministres et des autorités environnementales de l'Asie et du Pacifique et du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, qui avaient eu lieu en séquence en mai 2015. Selon lui, ce dispositif avait permis de renforcer la coordination et d'économiser des ressources. L'intervenant a souligné que le Forum des ministres et des autorités environnementales constituait un moyen de plus pour permettre aux États membres de parvenir à un consensus et de faire connaître leurs préoccupations à l'échelle mondiale. Le PNUE participant traditionnellement à l'organisation de la Conférence ministérielle, des liens seraient établis dans la mesure du possible entre le Forum des ministres et des autorités environnementales de 2016 et la Conférence.

49. Le représentant du Groupe d'action sur l'érosion, la technologie et la concentration et le Mécanisme régional Asie-Pacifique de participation des organisations de la société civile se sont félicités de la collaboration établie entre la CESAP et le PNUE dans les activités régionales de développement durable en vue de s'attaquer au problème des démarches cloisonnées, qui constituait un obstacle au développement durable. L'intervenant a appelé à la cohérence entre les réunions et plateformes régionales sur le développement durable, s'agissant notamment des thèmes, produits et processus pour la participation d'organisations de la société civile et d'autres parties prenantes. Il a fait l'éloge des pratiques du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable en matière d'inclusion des parties prenantes, qu'il a qualifiées d'exemplaires, et a suggéré que le Forum joue le rôle d'instance de coordination et de point de convergence pour les activités liées au développement durable dans la région. On a fait valoir que diverses institutions des Nations Unies pourraient apporter leur appui au Forum par l'intermédiaire du Mécanisme de coordination régionale, sous la direction de la CESAP. L'intervenant a recommandé aussi que la Conférence s'efforce de devenir inclusive en prenant exemple sur le Forum et sur la manière dont le PNUE encourage la participation des parties prenantes.

50. Le représentant du Centre pour l'environnement et le développement a émis l'avis que le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable devrait calquer la structure du Forum politique de haut niveau pour le développement durable en se réunissant au plus haut niveau politique tous les quatre ans.

D. Examen des projets de résolution, de recommandation et de décision à soumettre à la Commission à sa soixante-douzième session

51. En présentant ce point de l'ordre du jour, le secrétariat a donné un aperçu du processus par lequel la Commission adoptait ses résolutions et a rappelé les directives concernant les projets de résolution qui avaient été adoptées par la Commission dans sa résolution 71/1.

52. Les États membres avaient été invités à distribuer à l'avance des propositions et/ou des textes de projet de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-douzième session; toutefois aucun projet de résolution n'avait été soumis au Comité pour examen.

E. Examen de l'orientation future du sous-programme

53. Un représentant de la Division de la stratégie et de la gestion des programmes de la CESAP a présenté des informations concernant les préparatifs du projet de cadre stratégique 2018-2019, à soumettre à l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session pour approbation. Les grands axes du cadre stratégique ont été exposés, notamment le fait qu'il repose sur des mandats approuvés par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la CESAP; le Programme 2030; le Programme d'action d'Addis-Abeba; les programmes d'action en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement; ainsi que des documents thématiques tels que le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Les États membres ont été invités à donner leur avis sur l'orientation future du sous-programme.

54. Des déclarations ont été faites par la représentante de la République de Corée et une représentante du Mécanisme régional Asie-Pacifique de participation des organisations de la société civile au nom des organisations de la société civile.

55. La représentante de la République de Corée a informé le Comité des activités récentes entreprises dans le cadre du Réseau de l'Initiative de Séoul pour une croissance verte, mise en œuvre en partenariat avec la CESAP depuis 2005. Rappelant que cette initiative avait récemment été prolongée pour une durée de cinq ans à la soixante et onzième session de la Commission en mai 2015, elle a fait savoir au Comité que son Gouvernement était en train de négocier avec le secrétariat un accord visant à mettre en œuvre la troisième phase, et elle a invité tous les membres et membres associés à participer activement aux activités du Réseau.

56. La représentante du Mécanisme régional Asie-Pacifique de participation des organisations de la société civile a enjoint aux membres et membres associés ainsi qu'à toutes les parties prenantes de saisir toutes les occasions de faire avancer la mise en œuvre du Programme 2030. Elle a souligné qu'il était important d'assurer une participation multipartite et qu'il serait souhaitable que soit désigné un rapporteur spécial des Nations Unies sur le développement durable pour faciliter la mise en place d'un mécanisme d'examen indépendant pour le Programme 2030.

F. Questions diverses

57. Le Comité a pris note d'une recommandation visant à désigner un rapporteur spécial sur le développement durable pour le système des Nations Unies.

58. Un représentant d'organisations de la société civile a proposé d'associer l'indice de développement humain à l'indice d'empreinte écologique pour créer un indicateur composite permettant de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable.

G. Adoption du rapport

59. Le Comité a adopté le rapport sur sa quatrième session le 13 novembre 2015.

III. Organisation de la session

A. Ouverture, durée et organisation

60. Le Comité a tenu sa quatrième session à Bangkok du 11 au 13 novembre 2015.

61. La Secrétaire exécutive de la CESAP a prononcé le discours d'ouverture.

62. Une allocution liminaire a été prononcée par M^{me} Araya Nuntapotidech, Secrétaire permanente adjointe du Ministère thaïlandais des ressources naturelles et de l'environnement.

63. Dans son discours d'ouverture, la Secrétaire exécutive a souligné les progrès accomplis par le secrétariat face aux principaux problèmes d'environnement et de développement dans la région et a pris acte des résultats des principales concertations régionales qui donnaient une orientation aux activités du secrétariat, en particulier le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable. Elle a noté que les mandats de portée mondiale définis récemment permettaient au Comité de devenir une instance mieux à même de prendre en charge, dans sa globalité, la coordination du Programme 2030 dans la région. Elle a appelé à un réexamen du mandat du Comité, afin que celui-ci puisse se repositionner de manière à contribuer de son mieux à la mise en œuvre du Programme 2030.

64. Dans son allocution liminaire, M^{me} Nuntapotidech a reconnu l'importance du Comité en tant que plateforme fondamentale de coopération régionale. Elle a noté que sa quatrième session se tenait à un moment crucial, après l'adoption du Programme 2030. Elle a informé le Comité des initiatives prises récemment par le Gouvernement thaïlandais dans le domaine de l'environnement et du développement, notamment la création d'un Comité national de développement durable présidé par le Premier Ministre et chargé d'accompagner la mise en œuvre des objectifs de développement durable, ainsi que des initiatives relatives à la gestion intégrée des ressources en eau, aux changements climatiques et à la gestion des déchets.

B. Participation

65. Les représentants des membres et membres associés de la CESAP ci-après ont participé à la session: Australie, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Malaisie, Maldives, Myanmar, Népal, Pakistan, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Thaïlande, Tonga et Macao (Chine).

66. La Suisse était présente en qualité d'observateur.

67. Ont participé à la session des représentants des organismes des Nations Unies suivants: Fonds des Nations Unies pour l'enfance; ONU-Habitat; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture; OIT et PNUE.

68. Des représentants de 13 organisations de la société civile et d'autres entités ont par ailleurs assisté à la session en qualité de participants et d'exposants au Pavillon des partenariats pour le développement des capacités.

C. Élection du Bureau

69. Le Comité a élu le Bureau ci-après:

Président:	M. Gopi Nath Mainali (Népal)
Vice-Présidents:	M. Md. Afzal Hossain (Bangladesh) M. Karna Bahadar Samal (Bhoutan)
Rapporteur:	M. Ahmed Wisam (Maldives)

D. Ordre du jour

70. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Transformation pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique: examen des nouvelles tendances régionales et fixation des priorités.
5. Résultats des principales concertations régionales sur le développement durable:
 - a) Première session du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable;
 - b) Deuxième session du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable;
 - c) Sixième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation;
 - d) Réunion préparatoire régionale de haut niveau de la Conférence Habitat III pour la région Asie-Pacifique;
 - e) Concertation 2014 sur l'énergie pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique;
 - f) Cinquième Forum international sur l'énergie au service du développement durable;
 - g) Atelier sur l'eau et la croissance verte en Asie et dans le Pacifique en vue de préparer les contributions régionales au septième Forum mondial de l'eau.
6. Préparatifs de la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique.
7. Examen des projets de résolution, de recommandation et de décision à soumettre à la Commission à sa soixante-douzième session.
8. Examen de l'orientation future du sous-programme.
9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport.

E. Manifestations parallèles

71. Une manifestation parallèle sur le thème de la valorisation des déchets et de la mutation des villes a été organisée par le secrétariat le 11 novembre 2015.

72. Une manifestation parallèle consacrée aux rôles de la CESAP et de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement dans l'examen et le suivi du Programme 2030 s'est tenue le 12 novembre 2015, en coopération avec le PNUE.

73. Une manifestation parallèle consacrée au renforcement des capacités pour l'apprentissage en ligne à l'intention des décideurs a été organisée par le secrétariat le 13 novembre 2015.

74. Une manifestation parallèle intitulée « Quel engagement pour la société civile dans la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique ? » a été organisée par le Mécanisme régional Asie-Pacifique de participation des organisations de la société civile le 13 novembre 2015.

75. Un Pavillon des partenariats pour le développement des capacités a présenté les activités menées par un large éventail de partenaires et de parties prenantes, dont les organisations de la société civile, des universitaires, des groupes de réflexion et des organisations internationales.

Annexe**Liste des documents**

Cote du document	Titre du document	Point de l'ordre du jour
<i>Distribution générale</i>		
E/ESCAP/CED(4)/1	Transformation pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique: examen des nouvelles tendances régionales et fixation des priorités	4
<i>Distribution limitée</i>		
E/ESCAP/CED(4)/L.1	Ordre du jour provisoire annoté	3
E/ESCAP/CED(4)/L.2	Projet de rapport	10
<i>Documents d'information</i>		
E/ESCAP/CED(4)/INF/1 (en anglais seulement)	Information for participants	
E/ESCAP/CED(4)/INF/2 (en anglais seulement)	List of participants	2
E/ESCAP/CED(4)/INF/3 (en anglais seulement)	Tentative programme	1
E/ESCAP/CED(4)/INF/4 (en anglais seulement)	Outcomes of the first and second sessions of the Asia-Pacific Forum on Sustainable Development	5 a) et b)
E/ESCAP/CED(4)/INF/5 (en anglais seulement)	Outcomes of the sixth Asia-Pacific Urban Forum and the High-level Regional Preparatory Meeting for Habitat III for Asia-Pacific	5 c) et d)
E/ESCAP/CED(4)/INF/6 (en anglais seulement)	Conclusion and recommendations of the 2014 policy dialogue on energy for sustainable development for Asia and the Pacific	5 e)
E/ESCAP/CED(4)/INF/7 (en anglais seulement)	Report on the joint statement of the Executive Secretaries of the United Nations Regional Commissions for the Fifth International Forum on Energy for Sustainable Development	5 f)
E/ESCAP/CED(4)/INF/8 (en anglais seulement)	Experiences on water and green growth in Asia and the Pacific	5 g)